

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DU ROVE
SEANCE DU 8 FEVRIER 2023**

Conseillers Municipaux : Effectif : 28 ; Présents : 27 ; Pouvoir : 1 ; Absent : 1

L'an deux Mil vingt-trois, le huit février à dix-huit heures le Conseil Municipal de cette commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Georges ROSSO Maire**, suite à la convocation en date du 2 février 2023.

ETAIENT PRESENTS : BARTOLI Michel - BONNET Marie-Claude - CANGELOSI Laetitia -CASABURI Francine -CORTES Jeanne - COSTE Raymonde – DEQUIVRE Claude - DESMATS Nicole - FERNANDEZ Danielle – FIORI Frédéric - GIRAUD Chantal - GUEVARA David – GROBEL Pierre - JAUFFRET Michel– JUAN Annie - LAVAL Jacques - LILLO Sabine - MARTINEZ Véronique - MAZADE Alain- MAISONNEUVE Régis- MONTALBAN Francis – ROSSO Georges – ROSSO Viviane – SABATINO Paul - SACOMAN Roger - SALAS Aline - SOLE Jean-Pierre.

A DONNE POUVOIR : MISSIMILLY Laurent à SABATINO Paul

ABSENT : MISSIMILLY Laurent

SECRETAIRE DE SEANCE : SALAS Aline

2023-01-02	RAPPORT ANNUEL 2021 sur le Prix et la Qualité du Service Public de Prévention et de gestion des Déchets Métropolitains
-------------------	---

Depuis le 1^{er} Janvier 2016, par décret 2015-1085 du 28 Août 2015, l'ex Communauté Urbaine de Marseille et les quatre ex Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix, de Salon-Etang de Berre-Durance, du Pays d'Aubagne et de l'Etoile, du Pays de Martigues et l'ex SAN Ouest Provence ont été regroupées pour créer la Métropole Aix-Marseille-Provence.

La Métropole Aix-Marseille est compétente en matière de prévention et gestion des déchets. Dans le prolongement de la délibération n° HN 088-219/13/CM, le Conseil de la Métropole du 17 décembre 2020 a délégué aux Conseils de Territoire l'exercice de la compétence gestion des déchets ménagers et assimilés au 1^{er} Janvier 2021, celui du 16 décembre 2021 l'a délégué à compter du 1^{er} janvier 2022.

Dans ce cadre, chaque Conseil de Territoire a élaboré un rapport d'activités pour l'année 2021. Le document reprend en synthèse le contenu des rapports des six Territoires, afin de retranscrire l'activité déchets à l'échelle de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Pour information, sur le territoire de la Métropole, ce sont 1 216 449 tonnes de déchets ménagers et assimilés qui sont pris en charge par les différents services du Territoire, soit 644 kg/habitant/an.

Sur le territoire Marseille Provence, l'année a été marquée notamment, par la finalisation de l'installation de la lecture automatique des plaques d'immatriculation sur les 10 déchèteries du Territoire, la poursuite de l'étude et la mise en œuvre du « verdissement » des véhicules techniques.

Le présent document est présenté aux membres du Conseil Municipal pour information, conformément au Code Général des Collectivités territoriales, ce rapport est mis à la disposition des élus, des usagers et des administrations en Mairie.

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré,


ARTICLE UNIQUE : Prend acte d'avoir été informé du contenu du rapport annuel 2021 sur le Prix et la Qualité du Service Public de Prévention et de gestion des Déchets Ménagers et Assimilés de la Métropole Aix-Marseille-Provence

VOTE / POUR

28 CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme au registre**

de Secrétaire de séance
Aline SFLAS


**Le Maire,
Georges ROSSO**

